

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit COSCAT® 8330R

Synonymes: Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catalyseur d'uréthane

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vertellus LLC
201 North Illinois Street, Suite 1800,
Indianapolis, IN 46204
201-858-7900

e-mail: sds@vertellus.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vertellus: 1-201-858-7900

CHEMTREC (USA): 1-800-424-9300 (appels à frais virés acceptés); (Int'l): 1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

(Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008)

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2

(Selon la directive 67/548/CEE)

Symbole: Xi

Phrases de risque: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Irritant pour les yeux

Irritant pour la peau

Phrases de sécurité: Porter un vêtement de protection approprié

Éviter le contact avec la peau et les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger (pictogrammes):



Mot de signal:

attention

Précautions de danger:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

Prevention Conseils de prudence:

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Premières prudence de l'aide:

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P321 - Traitement spécifique (veuillez lire les informations complémentaires figurant sur cette étiquette).

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Stockage de prudence:

Non requis.

L'élimination de prudence:

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale relative aux déchets dangereux.

2.3. Autres dangers

Signes et symptômes de surexposition potentielle:

Contact avec les yeux provoque une irritation. Harmful if swallowed. Ce matériau ne présente pas de danger en cas d'inhalation. Par mesure de précaution, emmener la personne à l'air libre à la suite d'une exposition atmosphérique à la première manifestation de symptômes N'est généralement pas un irritant et n'est que légèrement irritant pour la peau à la suite d'un contact prolongé ou répété.

Voie (s) d'exposition:

L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire et l'inhalation. L'ingestion n'est pas considérée comme une voie principale d'exposition. Inhalation. Ingestion. Contact oculaire. Contact cutané.

Conditions médicales aggravées par l'exposition:

Aucune donnée disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances or 3.2. Mélanges

ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	CLP Inventaire / Annexe VI	Classification UE DSD (67/548/CEE)	UE Classification CLP (1272/2008)
Zinc 2-Ethylhexanoate	136-53-8	60 - 90	205-251-1	Pas répertoriés.	N/A R53	Sans objet
Bismuth(3+) neodecanoate	34364-26-6	7 - 13	251-964-6	Pas répertoriés.	Xi R36- R53	Sans objet
Neodecanoic Acid	26896-20-8	5 - 10	248-093-9	Pas répertoriés.	Xi R36- R38	Sans objet
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1 - 5	203-919-7	Pas répertoriés.	Xn R22	Sans objet
Propanol, [(1-methyl-1,2-ethanediy)bis(oxy)]bis-	24800-44-0	3 - 5	246-466-0	Pas répertoriés.	N/A Sans objet	Sans objet

REMARQUE:

Voir la section 8 de cette fiche de données de limites d'exposition pour ces ingrédients.

Voir la section 15 de cette fiche signalétique pour plus d'informations secret commercial (le cas échéant).

Voir la section 16 de cette fiche signalétique pour le texte intégral des phrases R ci-dessus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau:	Laver avec du savon et de l'eau. Laver abondamment après contact avec la peau. Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver immédiatement. Jeter les articles en cuir contaminés. Obtenir immédiatement du secours médical. Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et de savon tout en enlevant les vêtements et les souliers contaminés. CONSULTER UN MEDECIN. Jeter les vêtements contaminés de manière à limiter les risques d'exposition.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin. En cas de surexposition aux vapeurs ou fumées, à grande eau pendant au moins 20 minutes. Rincer immédiatement à grande eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Faire examiner et tester les yeux par un médecin.
inhalation:	Retirer de la zone exposée. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et appeler un médecin. Transporter immédiatement la victime vers un établissement de soins d'urgence
Ingestion:	Boire 1 ou 2 verres d'eau et faire vomir en touchant l'arrière de la gorge avec un doigt. Ne jamais faire vomir ou administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter rapidement un médecin. Contacter un centre antipoison pour obtenir des conseils immédiats/additionnels quant au traitement Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aiguë:	Contact avec les yeux provoque une irritation. Harmful if swallowed. Ce matériau ne présente pas de danger en cas d'inhalation. Par mesure de précaution, emmener la personne à l'air libre à la suite d'une exposition atmosphérique à la première manifestation de symptômes N'est généralement pas un irritant et n'est que légèrement irritant pour la peau à la suite d'un contact prolongé ou répété.
Effets retardés:	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'exposition thermique:	Non applicable.
Note au médecin:	Aucune autre information sur les premiers secours n'est disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone Mousse Produit chimique sec Pulvérisation d'eau Mousse d'alcool

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:	Monoxyde de carbone.
Potentiel d'explosion de poussières:	non disponible
Risques d'inflammabilité spéciales:	Non applicable

5.3. Conseils aux pompiers

Guide de base Lutte Contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.
Classification d'inflammabilité (OSHA):	Aucune donnée OSHA sur l'inflammabilité trouvée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation:	Isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.
Instructions particulières:	Retirer les vêtements contaminés pour empêcher une absorption. Décontaminer personnel affectés en utilisant les procédures de premiers soins à la section 4. Chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être jetés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les rejets dans les sols, les drains, les égouts et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Techniques et procédures de confinement et de nettoyage:	Isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès au personnel non indispensable et non protégé. Dans les cas de petits déversements, utiliser un agent absorbant approprié et recueillir le produit pour élimination ultérieure. En cas de larges déversements, il peut s'avérer nécessaire d'ériger une digue pour contenir le déversement. Le matériau peut ensuite être recueilli (ex : aspiration) pour élimination ultérieure. Éliminer le matériau conformément aux pratiques d'élimination des matériaux potentiellement dangereux standards tel qu'exigé par les lois fédérales, nationales, ou locales en vigueur. Éliminer toutes les sources d'ignition. Empêcher le produit déversé de pénétrer dans le système public d'évacuation des eaux ou les voies navigables ouvertes. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau.
Exigences relatives aux rapports spéciaux:	Non applicable.

6.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 8 pour toute information sur le choix des équipements de protection individuelle. Reportez-vous à la section 13 pour toute information sur le produit déversé, des instructions d'élimination des matières absorbantes et propre.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour risques particuliers:	Non applicable
Pratiques de réduction des risques:	Porter un équipement de protection approprié lors de l'entretien d'un équipement contaminé. Se laver les mains avant de manger ou de fumer après manipulation de ce matériau.
Matériel de manutention spécial:	Non applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions et recommandations stockage:	Tenir à l'écart des acides forts, des agents d'oxydation, des flammes ouvertes et des températures élevées. Maintenir le récipient fermé en dehors des périodes d'utilisation. Ce produit doit être stocké à température ambiante dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker dans un endroit frais et sec. Isoler des matériaux incompatibles.
Dangereuses réactions d'incompatibilité:	Alkalis forts
Incompatibilités avec des matériaux de construction:	aucun(e) connu(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de la sécurité chimique a été établie un scénario d'exposition est joint en annexe à la présente fiche de données de sécurité. Reportez-vous à la présente annexe pour les paramètres de contrôle de scénarios d'exposition spécifiques pour les utilisations identifiées dans le paragraphe 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition (États-Unis): PEL: Non établi ACGIH TLV: Non établi

8.2. Contrôles de l'exposition

Voir aussi l'annexe au présent SDS (le cas échéant) pour les contrôles spécifiques de scénarios d'exposition.

Équipement de protection individuelle: Des gants, des bottes et des vêtements imperméables, des lunettes de protection contre les risques chimiques ou un masque protecteur, et un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire à adduction d'air. Lunettes de sécurité ou lunettes de protection contre les risques chimiques. Des lunettes ou des verres avec écrans sur les côtés. Utiliser des lunettes de protection contre les risques chimiques, des masques complets, des bottes et des vêtements imperméables en cas de risque potentiel de projections ou de pulvérisations. Porter des lunettes de sécurité et un masque Porter en permanence des gants imperméables et des lunettes de sécurité Utiliser des gants imperméables. Le port de lunettes de protection contre les risques chimiques, de vêtements imperméables, de gants et de bottes est à envisager en cas de projections importantes probables.

Respirateur Attention: Observer les lois provinciales pour utiliser un appareil respiratoire (29 CFR 1910.134). Respirateurs purificateurs d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères pauvres en oxygène.

ventilation: Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions bien ventilées. Une ventilation locale devrait être fournie.

Autres Contrôles techniques: Tous les contrôles techniques appropriés devraient être utilisés pour réduire le risque d'exposition. Utiliser une ventilation pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition.

Risques thermiques: Non applicable.

Additif ou synergique des effets: Aucun(e) connu(e).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence, État et odeur (température ambiante) Liquide visqueux clair.

Formule moléculaire: Sans objet

Poids Moléculaire: Sans objet

Pression de vapeur: Aucune donnée disponible.

Taux d'évaporation: Non applicable

Gravité ou densité spécifique: 1,158

Densité de vapeur (air = 1): Sans objet

Point d'ébullition: > 350 °F

Congélation / fusion: Aucune donnée disponible.

Solubilité dans l'eau: Not soluble

Coefficient Eau / Huile: 10.64 (est.)

pH: 4.5 (2% solution)

Seuil d'odeur: N

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Viscosité:		Température d'auto-	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair et méthode:	Aucune donnée disponible. Non fourni	Limites d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible. (LEL) – Aucune donnée disponible. (UEL)

9.2. Autres informations

Sans objet

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non classé comme étant dangereusement réactif.
10.2. Stabilité chimique	Stable Les matériaux comprenant une structure similaire sont normalement stables.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas. Éviter tout contact avec l'humidité. L'humidité affectera la performance du produit. Une polymérisation dangereuse peut se produire La lubricine N-1 a un point éclair de 188° C. Éviter les températures supérieures à 177° C.
10.4. Conditions à éviter	Températures élevées, étincelles, flammes
10.5. Matières incompatibles	Alkalis forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Les produits de combustion incomplète peuvent inclure le CO, le CO2 et les fumées épaisses.; Les produits de combustion incomplète peuvent inclure le CO, le CO2, les NOx et les fumées épaisses.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

DL50 orale aiguë:	DL50 Orale Rat > 5100 mg/kg DL50 Orale Rat 3030 mg/kg DL50 Orale Rat 2700 mg/kg DL50 Orale Rat 1920 mg/kg DL50 Orale Rat 3000 mg/kg	Zinc 2-Ethylhexanoate Bismuth (3 +) néodécanoate L'acide néodécanoïque L'éther monoéthylique du diéthylène glycol Le propanol, le [(1-méthyl-1,2-ethanediy) bis (oxy)] bis-
Toxicité cutanée aiguë LD50:	DL50 dermique Lapin > 2000 mg/kg DL50 dermique Rat > 3640 mg/kg	Bismuth(3+) neodecanoate Neodecanoic Acid
Inhalation CL50:	CL50 inhalation (4 h) Rat = 5500 mg/cubic meter CL50 inhalation (4 h) Rat > 5240 MG/M3	Bismuth(3+) neodecanoate Diethylene glycol monoethyl ether
Irritation de la peau:	Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation chez certaines personnes.	
Sensibilisation cutanée:	Aucune donnée disponible.	
Irritation des yeux:	Légèrement irritant pour les yeux.	
Organes cibles:	Yeux Peau Voies respiratoires	
cancérogénicité:	Aucune donnée disponible.	
tératogénicité:	Aucune donnée disponible.	
reproduction:	Aucune donnée disponible.	
neurotoxicité:	Aucune donnée disponible.	
Mutagénicité:	Aucune donnée disponible.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Informations supplémentaires sur la toxicité:

Les données de toxicité signalés sont pour les composants de ce produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

48 HR EC50 DAPHNIA MAGNA 47 mg/L	Neodecanoic Acid
96 HR LC50 LEPOMIS MACROCHIRUS 5 MG/L [STATIC]	Diethylene glycol monoethyl ether
48 HR EC50 DAPHNIA MAGNA 3940 - 4670 mg/L	Propanol, [(1-methyl-1,2-ethanediy)bis(oxy)]bis-
96 HR LC50 LEPOMIS MACROCHIRUS 10000 MG/L [STATIC]	
48 HR EC50 DAPHNIA MAGNA > 10000 mg/L	
Aucune donnée	

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce matériau n'est PAS soluble dans l'eau. Par conséquent un bioconcentration chez des organismes aquatiques devrait s'avérer significative.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Données d'écotoxicité sont signalés pour les composants de ce produit.

Nom du composant:

Eau allemand classification des dangers:

Numéro d'identification 1858, classe de danger 2 - dangereux pour l'eau
 Numéro d'identification 101, classe de danger 1 - faible danger pour les eaux
 Numéro d'identification 779, classe de danger 1 - faible danger pour les eaux

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

US EPA Numéro de déchet:

Non nocif

Classification des déchets: (par la réglementation américaine)

Éliminer incinération par en respectant les lois en Vigueur au Niveau de la Localité, de l'état et au Niveau fédéral et provincial.
 REMARQUE: Générateur intérêt responsable de la caractérisation des Déchets adequate. Etat la Réglementation sur les hazardous waste peuvent différer substantiellement des regulations Fédéraux.

Élimination des déchets:

Éliminer ce produit conformément à la pratique standard pour l'élimination de matières potentiellement dangereuses tel que requis par la législation locale applicable international, national, régional, national ou. Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) doit être utilisé. Notez que la réglementation d'élimination peuvent aussi s'appliquer aux contenants vides et les eaux de rinçage de l'équipement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Chemicals, n.o.s. (COSCAT® 8330R)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

14.5. Dangers pour l'environnement

NA urgence Guidebook Numbers:

Sans objet

Sans objet

IMDG EMS: Sans objet

14.6: Special precautions for user

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dangers OSHA: **santé:** Irritant (yeux). **physique:** Non applicable.

Classification SIMDUT Classe D, Division 2, Sous-division B : Irritant.

Les listes d'inventaire chimique

TSCA: Present
EINECS: 205-251-1
203-919-7
251-964-6
246-466-0

Canada (DSL / NDSL): DSL
Japon: Present
Corée: Present
Australie: Present
Nouvelle-Zélande: Present
Chine: Present
Philippines: Present
Suisse: Present

Nouvelle-Zélande Classification SGH: Non classés par ce pays.

Japon GHS Classification: Non classés par ce pays.

Corée (MOL) Classification SGH: Non classés par ce pays.

Australie GHS Classification: Non classés par ce pays.

Taiwan Classification SGH: Non classés par ce pays.

Indonésie GHS Classification: Non classés par ce pays.

SARA 313: N
quantités à déclarer Composés d'éther de glycol ont des exigences spéciales de déclaration en vertu de la CERCLA dans la catégorie N230. Les composés du zinc ont des exigences spéciales de déclaration en vertu de la CERCLA dans la catégorie N982.

Nom du composant:

N

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HMIS: H: 2 F: 1 R: 0 NFPA: H: 2 F: 1 R: 0 OTHER:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R dans la Section 3:

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Irritant pour les yeux
Irritant pour la peau
Nocif en cas d'ingestion

Légende des abréviations:

ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux .
CAS = Chemical Abstracts Service.
CFR = Code of Federal Regulations .
LIS / = Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances .
EC = Communauté européenne.
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques existantes .
ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées .
UE = Union européenne.
SGH = Système Général Harmonisé .
LC = concentration létale .
LD = dose létale .
NFPA = National Fire Protection Association .
NIOSH = Institut national de la santé et la sécurité au travail.
NTP = Programme national toxicologiques .
OSHA = sécurité et administration de la santé
PEL = Limite d'exposition admissible .
RQ = Quantité à déclarer .
SARA = amendements de Superfund et Act de 1986.
SIMDUT = Système d' information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
TLV = Valeur limite.

Important: S'il vous plaît noter que l'information contenue dans ce document est fournie sans garantie d'aucune sorte. L'utilisateur doit traiter ces données seulement comme complément à d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendantes de pertinence et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour assurer la bonne utilisation et l'élimination de ces matières, la sécurité et la santé des employés et des clients. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur situation. Les informations contenues dans ce document peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ REMPLACE toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 27 May 2011

Original Date d'émission: 25 May 2010

Publié par: Département de la gestion de la réglementation

Détails de révision Concentration de composant ajoutée varie à l'article 3. Composant ajouté à l'article 3. Classifications révisées dans la section 2. Ajouté phrases R à l'article 15.